

**CONSEIL SYNDICAL DU 28 JUIN 2023 A 18H30**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

**N° 10/2023 : ECLAIRAGE DU GYMNASE: REMPLACEMENT DES PROJECTEURS  
EXISTANTS PAR DES PROJECTEURS LED :CHOIX DU PRESTATAIRE**

**N° 11/2023 : CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET  
D'EAU CHAUDE SANITAIRE DU COMPLEXE SPORTIF : CHOIX DU PRESTATAIRE**



CONSEIL SYNDICAL DU 28 juin 2023  
A 18H30

DELIBERATION N° 10/2023

Présents :

Commune de Rousset : M Espoto Gilbert, Walter Jean-Pierre  
Commune de Puyloubier : M. Becker Florence  
Commune de Peynier : M. Ambrogio Catherine, Coulet Sophie

Date de la convocation : 20 juin 2023

Secrétaire : Mr WALTER Jean-Pierre

La séance est présidée par Monsieur Gilbert Espoto – Conseiller Titulaire

Objet : Eclairage du gymnase : Remplacement des projecteurs existants par des projecteurs LED : Choix du prestataire

Monsieur le Conseiller Titulaire, propose aux membres du Conseil Syndical, de réduire la consommation électrique du Complexe Sportif, en remplaçant les projecteurs existants par le biais de la technologie LED.

Monsieur le Conseiller Titulaire, précise qu'une consultation a été lancée pour cette prestation auprès de sociétés spécialisées.

Après analyse des offres, Monsieur le Conseiller Titulaire, propose aux membres du conseil syndical de retenir la proposition de la société EURELEC pour un montant de travaux de 10 850,00 €HT soit 13 020,00 €TTC.

Le Conseil Syndical,

- Où l'exposé de Monsieur le Conseiller Titulaire,
- Après en avoir délibéré,
- Décide de confier à la société EURELEC, le remplacement des projecteurs existants du complexe sportif par des projecteurs LED, pour un montant de travaux TTC de 13 020,00 euros.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Jean-Pierre WALTER

Le Secrétaire

Gilbert ESPOTO

Conseiller Titulaire

Le Maire atteste du caractère  
exécutoire du présent document.  
Acte transmis en Sous-Préfecture le : 4 juillet  
Le Maire : 2023



CONSEIL SYNDICAL DU 28 juin 2023  
A 18H30

DELIBERATION N° 11/2023

Présents :

Commune de Rousset : M Espoto Gilbert, Walter Jean-Pierre  
Commune de Puylobier : M. Becker Florence  
Commune de Peynier : M. Ambrogio Catherine, Coulet Sophie

Date de la convocation : 20 juin 2023

Secrétaire : Mr WALTER Jean-Pierre

La séance est présidée par Monsieur Gilbert Espoto – Conseiller Titulaire

Objet: Contrat de maintenance des Installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire du complexe sportif: Choix du prestataire

Monsieur le Conseiller Titulaire informe les membres du Conseil Syndical de la nécessité de procéder à la maintenance des installations de chauffages et ECS du Complexe Sportif.

Monsieur le Conseiller titulaire précise qu'une consultation a été lancée pour cette prestation auprès de sociétés spécialisées.

Après analyse des offres, Monsieur le Conseiller Titulaire propose aux membres du conseil syndical de confier la maintenance des installations de chauffage et ECS du complexe sportif à la société CMT Services.

Le montant de la redevance annuelle s'élève à la somme de 2 211,00€ HT soit 2 653,20€ TTC.

La durée du contrat sera de trois ans.

Le Conseil Syndical,

- Où l'exposé de Monsieur le Conseiller Titulaire,
- Après en avoir délibéré,
- Décide de confier la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire à la société CMT Services pour une redevance annuelle TTC de 2 653,20 euros.
- Le contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter de sa signature.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Jean-Pierre WALTER

Le Secrétaire

Gilbert ESPOTO  
Conseiller Titulaire

Le Maire atteste du caractère  
exécutoire du présent document  
Acte transmis en Sous-Préfecture le : ...  
Le Maire :

